

Smart

Mémoire
— élections 2019 —

Édito

Lors de chaque nouvelles élections démocratiques, une certaine effervescence apparaît avec les candidats qui se positionnent sur différents enjeux et tentent de se faire remarquer, ou connaître pour les novices, auprès des électeurs. Pour ces élections du 26 mai 2019, il y aura une particularité pour la Belgique car ce ne sont pas moins de 3 élections simultanées qui auront lieu le même jour : élections européennes, élections fédérales et élections régionales. Les enjeux sont évidemment nombreux et concernent des sujets prioritaires qui façonneront le devenir de notre vivre-ensemble à nous tous, citoyens européens.

Plutôt que de se perdre dans un catalogue sans fin qui ne ferait qu'aller en surface de trop nombreux sujets, ou pire encore, d'opposer des camps au détriment des vrais sujets de fond, Smart a fait le choix d'axer son mémorandum politique sur 4 dimensions clés : l'Europe, la démocratie, la protection sociale et l'entreprise partagée comme modèle de production.

L'Europe d'abord car ce sont tous les pays de l'Union Européenne qui seront concernés (en attendant encore de voir ce qu'il en sera du cas du Brexit). Est ce que l'institution européenne telle qu'elle est aujourd'hui organisée est en mesure de répondre aux besoins légitimes de nos citoyens en matière sociale ou de démocratie participative par exemple ? Très clairement, notre réponse est non et nous faisons des propositions concrètes pour y remédier, sachant que nous restons convaincus de la pertinence du fait européen lui-même pour traiter d'enjeux globaux.

La démocratie ensuite. Plutôt que de parler une nouvelle fois de la crise de la démocratie, concentrons nous sur les leviers existants pour la rendre vivante et opérante et ce, à tous les niveaux. Soyons inventif et osons de nouvelles expérimentations.

La protection sociale, encore et toujours. Ce véritable bien commun nous permet de bénéficier de garanties pour faire face aux aléas de la vie. Mais les forces qui la menacent sont nombreuses : il faut la protéger coûte que coûte et, dans une perspective progressiste, réfléchir en bonne intelligence aux adaptations nécessaires pour qu'elle puisse bénéficier à tous sans exception et aux plus démunis en priorité.

Enfin, l'entreprise partagée comme modèle de production. Notre entreprise en commun qu'est Smart démontre par la force du nombre et à portée internationale qu'il est possible d'entreprendre autrement. Adaptions donc les cadres réglementaires existants pour les faire coïncider avec ce nouveau mode de production.

Bonne lecture !

Introduction

Smart est l'émanation de travailleurs de tous horizons qui s'associent, au travers d'une société coopérative, pour se doter des moyens de développer en toute autonomie leurs propres activités économiques et de se procurer des revenus socialisés et fiscalisés.

Notre entreprise partagée a été créée en 1998 en Belgique et accompagne des milliers de travailleurs dans le développement de leurs activités dans des secteurs très variés. Smart est présente dans plus de 40 villes dans 9 pays européens. En Belgique, Smart est présente dans 10 bureaux.

Smart propose à ses membres une solution originale pour créer leur emploi salarié ainsi qu'une offre de services mutualisés dans de nombreux domaines : juridiques, financiers, administratifs, formations, accompagnement économique, espaces de travail partagés. Concrètement, Smart propose des conseils, des formations et des outils (administratifs, juridiques, fiscaux et financiers) pour accompagner le développement de l'activité professionnelle des travailleurs autonomes. Le statut d'entrepreneur-salarié chez Smart permet de réconcilier la protection sociale et une vraie dynamique entrepreneuriale.

En tant que coopérative, Smart a fait le choix statutaire de ne pas rémunérer son capital ni d'autoriser la moindre plus-value sur les parts sociales. Elle ne filtre pas ses associés : de passage pour un job d'un jour ou développant leur carrière depuis plus de 15 ans en son sein. Elle promeut une gouvernance participative active et un dialogue social, avec d'autant plus d'efficacité que l'enjeu de la rémunération des actionnaires est neutralisé et que le groupe est totalement autonome des Pouvoirs publics et de tout subside.

Quelques mots sur l'histoire de Smart...

En 1998, en pleine effervescence autour de la question du statut social des artistes, une association, la Société Mutuelle pour Artistes, ayant pour ambition d'aplanir les difficultés administratives que les artistes et autres intermittents culturels rencontraient, est lancée.

20 ans après, l'association est devenue une coopérative, faîtière d'un groupe en croissance continue, dont le chiffre d'affaires dépasse les 200 Millions d'euros en 2018, forte de près de 250.000 utilisateurs, salariés et entrepreneurs autonomes, clients et partenaires divers, sociétaires ou non.

Notre ambition se décline autour de plusieurs fondamentaux : Smart est une entreprise partagée multisectorielle proposée comme modèle de l'entreprise générale à dimension européenne, centrée sur l'activité économique des personnes qui souhaitent transformer les produits tirés de leur travail, en revenus professionnels autant qu'en droits sociaux, et ce dans le régime le plus protecteur qui soit, aujourd'hui, en Europe, le régime salarié.

Démocratiser l'entrepreneuriat dans un cadre protecteur de la personne nous apparaît comme la formule qui permet de concilier la création de valeur, le dynamisme économique, la participation démocratique à la vie de la cité et un développement personnel équilibré.

L'Europe et les états

A l'occasion des élections européennes en mai 2019, le risque existe pour la première fois de voir siéger un nombre important d'élus contestant le fait européen lui-même, adossés à une idéologie nationaliste ou souverainiste.

Distinguons l'Union européenne du fait européen. Que l'institution soit contestée est une bonne chose, preuve de sa vitalité. Que le fait européen le soit aujourd'hui est plus préoccupant. Aucun Etat, et sans doute même pas l'Allemagne, n'est en mesure de maintenir un modèle de société soutenable et durable où il fait simplement bon vivre pour toutes et tous, cantonné dans les limites de ses frontières, de sa souveraineté, en s'inscrivant dans le monde par le biais de simples accords bilatéraux. Aucun Etat n'atteint une masse critique suffisante pour le mettre en capacité de contraindre les marchés, les outils et opérateurs de l'économie mondialisée à s'adapter à son modèle économique, écologique, social et fiscal. Or, c'est bien de ce ré-encastrement de l'économie dans la société, au sens où l'entendait Karl Polanyi¹, qu'il s'agit.

Le seul modèle probablement possible à une sortie du fait européen sera brutalement ultra libéral, à côté duquel le « TINA » (*There is no alternative*) de M. Thatcher fera figure d'aimable plaisanterie.

Il est nécessaire, pour des classes de problèmes systémiques (le climat, la justice fiscale et sociale, les mouvements migratoires, etc.) d'agir en commun dans un espace de souveraineté supranationale légitime en Europe. La construction de cette légitimité n'est pas achevée et doit être renforcée.

Le débat sur la question de savoir si l'UE est réformable ou non, s'il faut en sortir ou non, est un faux débat. La vraie question est la suivante : une souveraineté supranationale, européenne, dotée de la plus complète légitimité démocratique est-elle nécessaire pour répondre aux défis à relever ? Notre réponse est oui, sans aucun doute.

Sans cette souveraineté supranationale, qui s'imposera aux Etats, sans une légitimité démocratique forte de celle-ci, aucun des combats relatifs à la justice fiscale et sociale, à l'écologie et au climat, au ré-encastrement de l'économie dans la société, à la régulation des marchés financiers ne peut être gagné.

Nous demandons aux partis, aux candidats et aux élus de prendre position sans ambiguïté

- sur la nécessité d'une souveraineté supranationale pour relever les défis majeurs devant lesquels nous ne pouvons plus reculer ;
- sur la défense et l'extension du modèle européen d'une « vie bonne », où l'accomplissement de soi prend une part essentielle plutôt que la croissance aveugle du PIB et des performances des entreprises ;
- sur le fait que ce modèle européen est incompatible avec les politiques néolibérales qui fracturent la société et tendent au servage d'une partie de plus en plus importante de la population.

1. Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Éditions Gallimard, 1983

La légitimité démocratique, à tous les niveaux

La demande d'une démocratie en action au plus proche des citoyens est forte. D'autant plus forte que la démocratie formelle, limitée à des procédures électorales de désignation des représentants du peuple, atteint manifestement ses limites : nul ne veut plus s'en satisfaire. La formule de Sartre sur la démocratie en milieu capitaliste, « un ensemble de droits formels accompagnés de démentis concrets » semble d'une actualité brûlante.

La recherche-action, si l'on ose dire, en matière de démocratie intéresse de nombreuses organisations : l'Union Européenne, évidemment, les Etats, les pouvoirs régionaux ou locaux, parfois jusqu'au niveau des quartiers ... ou des ronds-points, mais également les syndicats, et même les entreprises. Aujourd'hui des chercheurs, comme Isabelle Ferreras², étudient et promeuvent des formes de démocratie touchant au cœur même des outils de production, là où se forment les rapports sociaux qui viendront structurer l'espace politique.

A l'opposé, les forces réactionnaires et néo-libérales n'ont cessé de fragiliser cette démocratie elle-même : souvenons-nous par exemple de l'obligation de voter les projets et propositions du Gouvernement dont E. Macron faisait le sésame de tout candidat issu de son mouvement³. Le mandat impératif est l'antithèse de la démocratie représentative. Alors qu'en Grande Bretagne, quoique l'on pense de la médiocrité des positions et stratégies politiques en présence, le Parlement britannique montre un exemple remarquable de démocratie dans son face-à-face avec le Gouvernement.

Regrettons également la dégradation de l'image et du fonctionnement de certains contre-pouvoirs (la presse, les syndicats) : attaqués, ils peinent néanmoins à refonder leur propre légitimité, héritée d'un monde qui n'est plus.

Inquiétons-nous aussi des attaques des Gouvernements contre certains des acquis les plus précieux de la démocratie : la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la liberté d'association tout comme celle de manifester, l'égalité de chacun-e avec tous-tes.

Condamnons enfin les politiques des Gouvernements qui visent à déclasser, voire à exclure de la citoyenneté (active, protectrice) des classes de personnes : les réfugiés, les prisonniers, les immigrés, parfois sur base de leur religion ou de leur origine ethnique. Cela passe aussi par un renchérissement de l'accès à certains droits (par exemple à la Justice), ou par la dégradation lente d'un service public (par exemple en matière de handicap ou de maladie de longue durée).

La tentation autoritaire au profit d'une classe sociale infiniment restreinte et au détriment de toutes les autres est sensible, partout en Europe. Elle a, nous en sommes persuadés, cachée derrière des arguments technocratiques d'efficacité et d'efficience, pour vocation d'induire un mouvement de désaffiliation populaire⁴ à l'égard du fait démocratique lui-même. Aucun outil de la démocratie, comme des formes d'élection (majoritaire, proportionnelle), le référendum dans toutes ses

2. Firms as Political Entities, 2018 et le site Web <http://firmsaspoliticalentities.net>

3. « Chaque candidat qui sera investi signera avec moi le contrat avec la nation. C'est-à-dire qu'il s'engage à voter à mes côtés les grands projets, c'est-à-dire à soutenir notre projet. Il n'y a pas de frondeurs [...] » Libération, 14/6/2017

4. au sens que lui donne le sociologue Rober Castel

variantes, ou des « constituantes » et autres parlements citoyens, n'est en soi à même de répondre seul à ce besoin nécessaire de démocratie : ils sont tous utiles, dans leurs rôles et leurs relations mutuelles. Mais Il y faut d'abord la reconnaissance de la question sociale : la démocratie est incompatible avec la dialectique ami/ennemi devenue à gauche comme à droite le socle intellectuel du politique, au détriment de la question sociale qui doit être, selon nous, centrale si l'on veut refonder la démocratie, son sens et ses procédures. Le phantasme d'une souveraineté directe, immédiate et naturelle du peuple – pour peu que l'on arrive à s'accorder sur la signification de ce terme, ne peut avoir pour conséquence que la disparition de la disputatio, du débat qui organise la confrontation, dans la parole plutôt que dans la rue. Le dissensus n'est que politique, toujours, et c'est dans le politique qu'il doit sans cesse se reconfigurer, sans jamais se résoudre.

Qu'il s'agisse de l'Union européenne ou de la Belgique, qui renouvelle au même moment ses assemblées fédérales, régionales et communautaires, nous considérons que la démocratie représentative ne peut fonctionner qu'au sein d'un réseau complexe de représentations multiples, qu'elles agissent au niveau d'un Etat ou d'une entreprise, d'un syndicat, d'une mutuelle, d'un quartier. A défaut il n'y aura bientôt plus d'autre choix qu'entre un pouvoir totalitaire, et ce fantasme délirant du « peuple organique (ment) souverain », avers et revers de la même pièce de fausse monnaie démocratique.

Nous appelons tous les niveaux de pouvoir, mais également les syndicats et autres organisations professionnelles ou d'actions et de luttes sociales, les corps intermédiaires, et les entreprises à instaurer et renforcer la démocratie, dotée de la plus grande légitimité, en leur sein. Et particulièrement de favoriser la participation citoyenne via l'information, le débat, la délibération, et plus seulement par la représentation ou le vote.

Nous appelons les futurs élus et mandataires, peu importe l'assemblée ou l'organe où ils siègent, à privilégier le rôle de cette assemblée ou de cet organe et leurs convictions dans une perspective long terme, en se délivrant d'une vision électoraliste de court terme et de leur allégeance aux partis. Ces derniers ne sont en effet nullement une finalité : les partis et les corps intermédiaires ne sont que des formes parmi d'autres d'organisation du débat nécessaire à la démocratie représentative.

Nous recommandons à l'Union Européenne :

- de se doter enfin d'une légitimité démocratique forte : un parlement seul doté du pouvoir législatif, un exécutif sous le contrôle du parlement, un pouvoir judiciaire indépendant, et bien sûr la séparation de ces trois pouvoirs ...

Nous recommandons à la Belgique, à tous les niveaux :

- de s'inspirer rapidement de l'exemple remarquable de la Communauté germanophone qui vient de se doter d'une assemblée citoyenne articulée à l'assemblée parlementaire ;
- de renforcer la transparence et donc la communication tant des délibérations que des décisions de tous les organes législatifs, administratifs, opérationnels, de gestion, d'avis, etc. qui contribuent et participent aux décisions politiques ou à l'exécution de celles-ci ;

- en lien avec les deux points précédents, de renforcer dans les administrations et autres organismes chargés de l'exécution des politiques le partenariat avec leurs usagers : le rapport quotidien des personnes avec le politique est en permanence celui qu'elles ont avec ces administrations et organismes.

Nous recommandons au niveau fédéral :

- de garantir l'indépendance de la justice, et les moyens de cette indépendance ;
 - d'octroyer le droit de vote à toute personne âgée d'au moins 16 ans ;
 - d'octroyer automatiquement le droit de vote à tous les étrangers qui résident en Belgique ;
 - de supprimer l'immunité parlementaire, dans toutes les assemblées.
-

La protection sociale

La protection sociale telle qu'elle fut construite en Europe depuis la fin du XIX^{ème} siècle, certes diversement, et toujours à la suite de luttes sociales, est partie essentielle d'un modèle de société qui doit être défendu, promu, étendu. La conception d'une «vie bonne» selon ce modèle ne peut être celui d'une vie soumise, contrainte, aux prétendues «lois naturelles» du marché.

L'environnement auquel elle devrait répondre a évolué profondément : les modes de vie, de la famille à l'habitat, la distinction vie privée/vie publique/travail, les formes d'organisation du travail et celles des carrières ne sont plus les mêmes qu'au milieu du siècle passé. Ces évolutions sont souvent subies, elles sont parfois choisies : par exemple, nombre de travailleurs aujourd'hui privilégient le sens du travail ou le bien-être dans le rapport travail/vie privée sur la rémunération ou la valorisation d'un diplôme.

*Un monde habitable par tous*⁵ conjoint pour notre part les questions d'exclusion, d'émancipation sociale et de protection sociale. Et cette dernière est le bras armé à partir de laquelle les deux premières peuvent trouver de moyens de résolution.

Sans une protection sociale effective, basée sur des normes de haut niveau, pour toutes et tous sans distinction, nous serons livrés à un monde de la concurrence féroce, de rapports sociaux de plus en plus brutaux, de fractures sociales et générationnelles qui ne pourront être résorbées.

La lutte contre le dumping social doit se faire, au niveau européen, vers le haut, et non vers le bas, ce qui implique – toujours au même niveau européen, des mécanismes de péréquation des richesses et de portabilité des droits, mais également de justice fiscale, sans laquelle les ressources manqueront. La coopération sans la redistribution est une fable sans portée.

Toutes les attaques contre les mécanismes de protection sociale, procédures humiliantes, segmentation des populations et ségrégation, diminution ou suppression des droits, administrations laissées à vau-l'eau, fraude fiscale, concourent

- à désagréger la société jusqu'à des points de rupture inadmissibles ;
- à délégitimer l'histoire sociale et politique qui l'a constituée jusqu'ici ;
- à induire le même mouvement populaire de désaffiliation, sociale cette fois, similaire à la désaffiliation citoyenne dont nous parlions plus haut.

5. Jean-Yves Pranchère, *Esprit* n°451, 2019

Nous appelons l'Union Européenne à un Plan de rétablissement européen de la justice fiscale et de la sécurité sociale, à partir duquel les Etats déclineront leurs spécificités propres. Un plan bien plus ambitieux que le Socle Européen de Droits Sociaux, afin d'éviter le piège sartrien des droits formels et des démentis concrets. Un plan qui ...

- institue la sécurité sociale comme un bien commun et qui fixe ;
 - les principes et les mécanismes généraux du financement de la sécurité sociale, en empêchant toute dégradation ;
 - le niveau minimal de prestations sociales

tout en étendant cette protection à toutes les personnes résidant sur le territoire européen ;

- établit un salaire minimum et une durée maximum de travail, ainsi que les normes minimales en matière de sécurité et de bien-être au travail ;
- garantit qu'aucune forme de travail, de carrière, de rémunérations, de relations de travail et d'organisation de celui-ci ne constitue un frein à l'accès ou au maintien des droits sociaux, ni n'en amoindrisse les effets ;
- tend à supprimer toute capacité des Etats et des entreprises à rechercher un avantage concurrentiel basé sur des normes dégradées en matière sociales, fiscales et de travail ;

Dès lors, l'UE mettra tout son soin à faciliter la transnationalité des droits sociaux, en supprimant tous les freins à la circulation des personnes et du travail.

Nous appelons l'Union européenne et les Etats, dans le dialogue social, à trouver des formes de régulation des prix sur le marché du travail indépendant (de type free-lance), afin de garantir à ces travailleurs une juste rémunération de leurs prestations

Nous recommandons à la Belgique, au niveau fédéral :

D'ores et déjà,

- de s'interdire toute baisse du financement de la sécurité sociale ;
- de garantir qu'aucune forme de travail, de carrière, de rémunérations, de relations de travail et d'organisation de celui-ci ne puisse constituer un frein à l'accès ou au maintien des droits sociaux, ni n'en amoindrisse les effets ;
- de mettre autant de soin à simplifier administrativement l'accès ou le maintien des droits sociaux pour les bénéficiaires que le Gouvernement n'en met à simplifier la vie administrative des entreprises ;
- d'instaurer l'individuation des droits en mettant fin au statut cohabitant ;
- d'instaurer l'automatisme des droits (l'activation automatique des droits) ;
- de mettre en tête des priorités la fraude sociale des employeurs et la fraude fiscale organisée par les entreprises et les gros détenteurs de patrimoine, en y consacrant les moyens nécessaires ;

- de relever le salaire minimum ;
- de privilégier les impôts progressifs sur les impôts linéaires ;
- de poursuivre la diminution du temps de travail et revenir à une fin de carrière (complète ou incomplète) standard à 65 ans ou après une carrière de 40 ans ;
- de faire concourir toutes les formes de revenus et de patrimoine au financement des besoins de la collectivité, en rétablissant un équilibre équitable entre les prélèvements sur les revenus du travail et ceux sur les bénéfices des entreprises et sur le patrimoine privé et leurs revenus, en ce compris les droits de succession et de donations entre vifs ;
- de poursuivre l'uniformisation des différents régimes de sécurité sociale, pour n'aboutir qu'à un seul régime général de sécurité sociale ;
- de mettre fin à la recherche effrénée d'un avantage compétitif par le biais d'une dégradation des conditions de travail et de rémunérations, ou par des mesures fiscales qui amoindrissent la capacité de l'Etat à financer ses services publics et sa sécurité sociale, ou par des mesures sociales qui amoindrissent le niveau de protection et sa qualité ;
- de supprimer toutes les mesures défavorables aux assurés sociaux quand ceux-ci travaillent dans des formes déstructurées d'emploi (multiplicité de relations de travail, intermittence, formes non conventionnelles de revenus, etc.).

Nous recommandons aux Régions :

- de poursuivre la mise en œuvre d'un accompagnement socio-professionnel des demandeurs d'emploi, adapté à leurs parcours spécifiques ainsi qu'aux besoins sociaux et économiques d'un territoire, et non plus aux objectifs statistiques ou à la « neutralité budgétaire » ;
- d'investir massivement dans la formation, en simplifiant la sectorialisation des aides et les procédures ;
- de renforcer l'évaluation et le contrôle de l'impact d'emploi de toutes les aides économiques aux entreprises ;
- d'obliger tout marché public à prévoir des clauses environnementales et sociales de haut niveau, tout en ouvrant ceux-ci aux nouvelles formes d'entrepreneuriat notamment collectif ou mutualisé.

Nous recommandons aux Communautés

- d'inscrire dans le programme des cours dans le secondaire, un cours sur l'histoire de la sécurité sociale et du droit du travail, et également sur la structure du budget de l'Etat (et des entités fédérées) ;

Et dans le secteur de la Culture et de l'audiovisuel :

- de contraindre tous les organismes subventionnés à respecter des formes de contractualisation et des normes sociales qui ;
 - contribuent systématiquement aux droits sociaux des travailleurs, notamment en excluant l'usage des formes de défraiement telles que ceux du travail semi-agoral ou collaboratif (mesures De Block et De Croo) ou du Régime des petites indemnités (pour les prestations artistiques) ;
 - prévoient des minima barémiques supérieurs de 10 % aux minimas des conventions collectives sectorielles.
-

L'entreprise partagée comme modèle de production

Karl Marx⁶ concédait la chose : l'humanité ne cessera de produire. Ce qui n'empêche de se poser les questions suivantes : produire quoi, pourquoi, pour qui, par qui, comment ? Même les modèles les plus décroissants ne peuvent faire l'impasse sur le fait de la production. Selon les réponses à ces questions, des modes de production spécifiques forgent, et forgeront à nouveau dans l'avenir, les rapports sociaux qui viennent ou viendront structurer l'espace politique – qui nous occupe ici à l'occasion des élections de mai 2019.

Le ré-encastrement de l'économie dans la société, selon Karl Polanyi⁷ qui nous importe tant, ne peut prendre appui que sur une refondation de nos modèles de production. Les enjeux globaux écologiques et sociaux, sont concernés au premier chef par ces questions. Et les réponses que l'on peut y apporter rebondiront sur les thèmes évoqués plus haut : le fait européen, la démocratie et ses espaces de légitimité, la protection sociale et la justice fiscale ...

De notre point de vue, une manière de refonder nos modes de production selon les principes susmentionnés est incarnée par l'entreprise partagée, c'est-à-dire une entreprise qui se caractérise par :

- une entreprise à capitaux ;
- sans rémunération du capital ou avec une rémunération ne dépassant pas l'inflation ;
- qui produit et commercialise des biens et des services ;
- et dont les capitaux appartiennent à toutes les parties prenantes dans le cycle production-commerce-consommation, et majoritairement aux travailleurs de l'entreprise ;
- dont le capital ne peut structurellement pas faire l'objet de spéculation ;
- dont le mode de gouvernance est basé sur le principe un associé = 1 voix, sans prise en compte du capital détenu.

Smart apporte la preuve qu'une telle entreprise peut être économiquement efficiente, socialement utile, et capable de se déployer au niveau européen comme toute grande entreprise : plus de 200M d'euros de chiffre d'affaires consolidé, 3.000 équivalents temp-plein, des milliers de membres dans plus de 40 villes et 9 pays en Europe. Le tout sans bénéficier de subventions publiques pour son cœur de métier, et tout en disposant de fonds propres suffisants pour financer son développement et sa croissance.

Qu'une telle entreprise prenne la forme d'une coopérative de production, de consommation, d'activité et d'emploi, d'une SPRL ou d'une SA dont les statuts instituent de telles règles, ou de tout autre modèle, importe peu dès que ces conditions sont réunies. Cette forme d'entreprise partagée est d'emblée à finalité sociale, du seul fait qu'elle appartient à toutes ses parties prenantes et que son contrôle, actionnarial et gouvernemental, est assuré par ses travailleurs, salariés ou non. Tout en faisant

6. Marx, Le Capital, 1867, livre III, chap. 48

7. Karl Polanyi, La Grande Transformation, Éditions Gallimard, 1983

commerce et en produisant, elle est comme institution dépourvue de tout but de lucre, alors même que ses travailleurs poursuivent un tel but, ne fut-ce que pour leur subsistance.

Selon nous, ce type d'entreprise est le plus à même

- de favoriser des circuits courts et efficaces entre la demande et l'offre, de façon durable ;
- en neutralisant autant que faire se peut les effets toxiques de l'entreprise capitaliste sans rien céder sur l'efficacité économique ;
- tout en renforçant l'emprise des travailleurs et des clients, usagers, consommateurs, sur l'organisation économique des besoins et des manières de le satisfaire – dans le respect des normes sociales et de travail les plus exigeantes.

Bref, l'entreprise partagée appartient à celles et ceux qui en ont besoin, et non à celles et ceux qui en espèrent capter le profit au simple motif qu'ils y ont investi. Non pas que le profit soit inexistant : il est simplement collectivisé au sein de l'entreprise.

Nous en appelons à de vastes espaces d'expérimentation entrepreneuriale, centrée sur la prééminence du travail sur le capital, sur la mutualisation des risques et des outils de production, sur la coopération plutôt que sur la concurrence, et dont la dynamique est basée sur l'initiative autonome d'individus ou de collectifs. Cela nous paraît à même de favoriser l'émergence d'une production durable et soutenable, sur des circuits courts, au plus proche des besoins des personnes et des collectivités, dans des modes d'organisation du travail adaptée aux projets de vie des travailleurs ... autonomes et solidaires.

Nous recommandons à l'Union Européenne :

- d'abandonner le dogme de la libre concurrence comme fondement de l'Union, afin de libérer la capacité des Etats à se doter de services publics dans tous les secteurs ;
- de reconnaître l'entreprise partagée – qui sera dotée d'une définition précise, comme une forme d'entreprise à part entière, à laquelle l'Union Européenne confère des droits et des missions particulières en matière de développement économique et social ;
- de reconnaître à chaque associé le droit d'agir à titre individuel via le véhicule de l'entreprise partagée, en ce qui concerne les aides publiques et l'accès aux marchés publics.

Nous recommandons à la Belgique, au niveau fédéral :

- de reconnaître également cette forme d'entreprise partagée et de le certifier, quelle que soit leur nature juridique ;
- de rendre compatibles, socialement et fiscalement, le rôle d'associé actif et celui de travailleur salarié dans une entreprise partagée – au motif que

ce dernier ne peut structurellement tirer aucun bénéfice patrimonial de son rôle d'associé ;

- de favoriser fiscalement l'investissement dans les entreprises partagées.

Nous recommandons aux Régions :

- de reconnaître la combinaison d'associé actif et de salarié intermittent en entreprise partagée en tant que démarche légitime de recherche active d'emploi.

Lorsqu'une entreprise partagée est destinée à mutualiser des initiatives individuelles ou micro-collectives dans une unité administrative et juridique commune, de rendre chacune de ces entités économiques autonomes mutualisées éligibles individuellement à toutes les formes d'aides entrepreneuriales et d'agréments de toutes sortes et de d'autoriser leur accès individuel aux marchés publics.
